



**Séminaire ASDM 2009
Ecole-Entreprise**

**« Echanges sur la rénovation de la voie
professionnelle »**

**18 et 19 novembre 2009
Lycée des métiers Porte du Lot – Clairac**

**Association des Syndicats de la Distribution et de la
Maintenance des matériels**

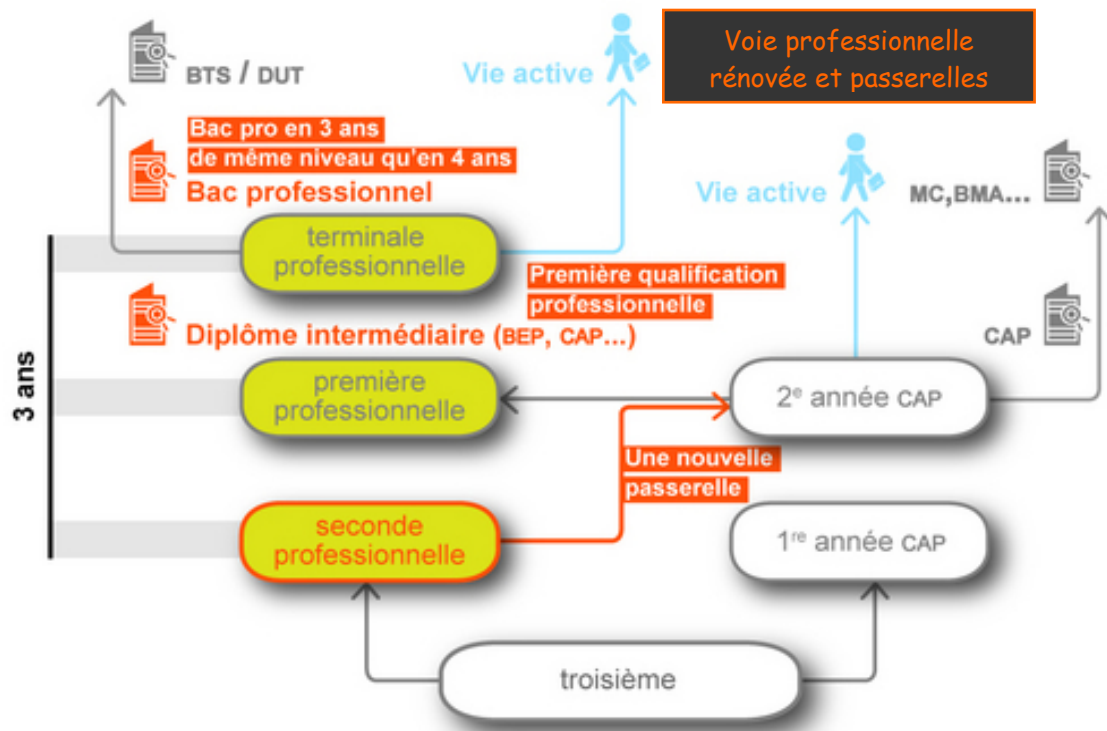


Compte rendu de l'Atelier 2

Bac Pro 3 ans

Passerelles - Certification - diplômes

**Immédiatement après la troisième, le Bac Professionnel propose
une formation en 3 ans
(seconde, première, terminale professionnelle)
au lieu de 4 ans
(2 ans de BEP suivi de 2 ans de Bac Pro)**



Passerelles

Le but de la réforme :

Emmener plus d'élèves vers le bac professionnel

Intégration du bac pro après un CAP en 2ans

Besoin exprimé par les professionnels d'augmenter le niveau de qualification et permettre la poursuite des études dans l'enseignement supérieur (BTS-IUT- bac +5)

-bien que le Bac Pro demeure théoriquement un diplôme débouchant sur la vie active-

On constate des difficultés pour gérer concrètement les passerelles afin d'assurer la continuité du parcours des élèves.

(Passerelles)

Orientation après la classe de seconde générale :

A quel moment de l'année doit on positionner un élève de seconde générale qui veut se réorienter en lycée professionnel ?

(Compte tenu que les Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont obligatoires et que l'élève doit impérativement les valider en vue de sa certification).

Un élève de seconde générale passera t il :

En seconde CAP ou en première bac pro ?

Qui signe la convention de stage d'un élève quittant une seconde générale et qui entre en première bac pro ou en seconde CAP ?

Un élève de seconde générale qui souhaite se réorienter en première bac pro se retrouve en entreprise sans aucun acquis professionnel.

Que fait le chef d'entreprise ?

(Passerelles)

L'éloignement géographique d'établissements ou d'entreprises pour les apprentis ? (réorganisation de la filière pour des apprentis qui passent un CAP au lieu d'un bac pro à cause de leur éloignement).

Absence des CAP correspondant au baccalauréat professionnel (pour certaines filières dont les PJ) ont emmené certains établissements à la fermeture de leur bac pro.

Certification intermédiaire

Limiter les sorties sans diplôme :

L'inscription à la certification est obligatoire, elle ne pourra se faire qu'en seconde année de bac pro et après huit semaines de PFMP.

Planification des PFMP dans le cursus de formation (22 semaines en bac pro) plus deux semaines d'examen en troisième année peuvent se répartir en 8/8/6.

La certification intermédiaire ne fera pas l'objet d'une formation spécifique car elle s'inscrit dans le cursus conduisant en trois ans au bac pro.

Elle constitue le diplôme de niveau V auquel doivent se présenter obligatoirement les élèves et facultativement les apprentis.

Les compétences CAP et bac pro ne peuvent être évaluées en même temps.

Diplômes

Permettre d'offrir à certains jeunes qui ne peuvent s'engager dans un bac pro d'accéder à une qualification préparant au CAP (l'offre des CAP devra s'ajuster à celle des ouvertures de Bac)

Valoriser le diplôme en l'alignant sur le Bac général et le Bac technologique qui se prépare en 3 ans

La rénovation de la voie professionnelle permet elle le maintien des premières d'adaptation après la première professionnelle ou post bac pro ?